

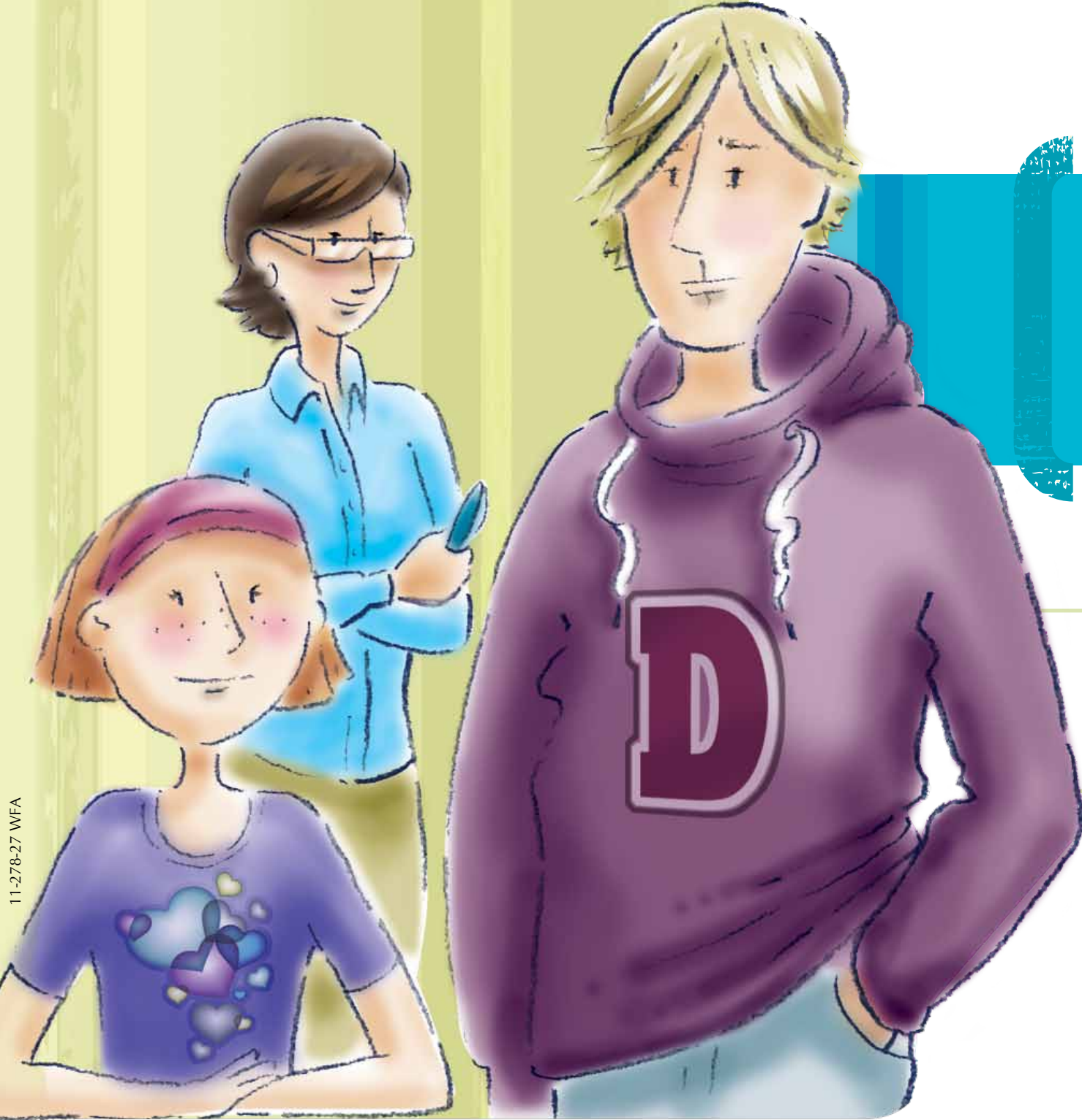
Arrêtons la transmission

Opération Rougeole 2011-2012

Formulaire inclus

Action requise !

Si vous recevez le présent document, c'est que vous ou votre enfant êtes visés par la campagne de vaccination.



11-278-27 WFA

Québec 

Information très importante sur la rougeole en milieu scolaire

Nous vous demandons de lire ce document attentivement jusqu'à la fin et de suivre les consignes qui vous concernent, dès sa réception.

La rougeole est revenue en force. Depuis avril 2011, une épidémie de cette maladie sévit au Québec. On compte près de 750 cas jusqu'à maintenant, dont les plus récents ont été acquis au Québec. Il s'agit de la plus importante épidémie de rougeole dans l'ensemble des Amériques depuis 2002.

La rougeole est une maladie grave et très contagieuse qui s'attrape en respirant le même air qu'une personne atteinte. La maladie dure d'une à deux semaines, et au moins une personne sur dix doit être hospitalisée. Elle peut donner des complications importantes, comme une infection des poumons ou du cerveau ou, encore, un décès. La personne malade est contagieuse quatre jours avant et quatre jours après l'apparition des boutons.

En 1989, lors de la dernière épidémie de rougeole au Québec, plus de 10 000 cas se sont déclarés. Les personnes touchées étaient en majorité des jeunes d'âge scolaire.

Il y a eu 656 hospitalisations; 10 personnes ont fait une encéphalite et 7 sont décédées.

Pour avoir plus d'information sur la maladie, le vaccin et la campagne dans les écoles, consultez :

- l'infirmière scolaire;
- un professionnel de la santé;
- le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux, au msss.gouv.qc.ca/vaccination;
- le service téléphonique Info-Santé, au 8-1-1.

msss.gouv.qc.ca/vaccination

Les symptômes de la rougeole

- Une forte fièvre,
- le nez qui coule,
- des yeux rouges et larmoyants,
- la toux,
- des boutons rouges sur le corps.

Qui est à risque ?

Ce sont surtout des jeunes âgés entre 5 et 19 ans qui sont touchés par l'épidémie actuelle de rougeole. La majorité des personnes qui ont eu la rougeole n'étaient pas vaccinées ou n'avaient pas reçu toutes leurs doses de vaccin. Un décès pourrait survenir chez des personnes non protégées, comme cela a été le cas en France où on a dénombré 16 infections au cerveau et 6 décès sur 14 600 cas dans les huit premiers mois de l'année 2011, et ce, malgré l'excellente qualité des soins dans ce pays.

Pourquoi se faire vacciner ?

- Parce qu'il n'existe aucun traitement spécifique contre la rougeole. Des traitements de base peuvent être donnés pour atténuer les symptômes, par exemple des médicaments qui feront baisser la fièvre, mais le meilleur moyen de prévenir la rougeole reste la vaccination.
- Le nombre de gens vaccinés est actuellement insuffisant pour empêcher la rougeole de circuler. On ne peut donc pas se fier à la vaccination des autres pour éviter de l'attraper.
- Au moins un enfant sur dix au Québec risque de contracter la maladie puis de la transmettre à d'autres élèves ou, encore, à des bébés, à des femmes enceintes ou à des personnes qui ne peuvent pas recevoir le vaccin (ex. : une personne qui a le cancer ou qui a reçu une greffe d'organe).

Une campagne de vaccination en milieu scolaire

Le réseau de la santé, en collaboration avec le réseau scolaire, entreprend une campagne de vaccination de rattrapage dans toutes les écoles québécoises. La vaccination sera offerte aux élèves, au personnel et aux intervenants des écoles primaires et secondaires qui n'ont pas reçu les doses de vaccin requises ou qui ne possèdent pas de preuve de vaccination (carnet ou autre). Lisez l'encadré ci-dessous pour savoir quel est votre cas.

LA VACCINATION, une bonne protection

Année de naissance	Nombre de doses de vaccin* à recevoir pour être considéré comme protégé contre la rougeole
Avant 1970	Population considérée comme protégée. Aucune dose n'est nécessaire.
Entre 1970 et 1979	1 dose, le jour de son 1 ^{er} anniversaire ou après
Depuis 1980	2 doses, dont la première le jour de son 1 ^{er} anniversaire ou après.

* Par exemple : antirougeoleux, RRO, MMR, Priorix.

Vous pouvez aider à arrêter l'épidémie de rougeole

Si vous êtes parent ou si vous avez la garde légale d'un enfant

- Fournissez la preuve de vaccination ou de maladie à l'infirmière scolaire, qui pourra vérifier et vous confirmer que l'enfant est bien protégé. Les preuves demandées peuvent être soit le carnet de vaccination de votre enfant, soit une attestation du professionnel de la santé qui l'a vacciné ou qui l'a traité pour la rougeole. Si votre enfant a reçu deux doses du vaccin contre la rougeole, dont la première le jour de son premier anniversaire, il n'a pas besoin d'être vacciné de nouveau.
- En cas de doute, ou en l'absence de preuve de vaccination ou d'avoir eu la maladie, la vaccination est recommandée. Il n'y a pas de risque à recevoir une autre dose de vaccin si on est déjà protégé contre la rougeole.
- Retournez le formulaire rempli au personnel responsable de l'école en indiquant si vous consentez ou refusez de faire vacciner votre enfant.

Si vous êtes soit un élève âgé de 14 ans ou plus, soit une personne qui travaille ou qui intervient dans une école

- Suivez pour vous-même les consignes précédentes qui s'appliquent à l'enfant.

Si vous n'avez pas de preuve de vaccination ou de maladie, la vaccination vous est recommandée.

Si la rougeole apparaît dans l'école

Si un élève de l'école a la rougeole, les autorités prendront des mesures de protection. Les parents peuvent contribuer à arrêter la transmission de la rougeole en gardant leur enfant à la maison s'il est atteint de cette maladie et qu'il est encore contagieux. Cette consigne est valable aussi pour tout le personnel et les intervenants de l'école.

Si la rougeole circule à l'école, la vaccination y sera offerte aux membres du personnel, aux intervenants et aux élèves de l'école qui ne sont pas adéquatement vaccinés ou qui n'ont pas de preuve de vaccination ou de maladie. **Attention!** Selon l'évolution de l'écllosion de rougeole dans l'établissement et afin de protéger sa santé ainsi que celle de leur entourage, une personne non vaccinée pourrait se voir retirée de l'école jusqu'à la fin de l'écllosion.

Lorsque la personne se fera vacciner ou présentera une preuve de vaccination, elle pourra revenir à l'école.

Cette mesure est nécessaire et efficace pour éviter de nouveaux cas et diminuer la transmission de la rougeole en milieu scolaire.

Les efforts pour arrêter l'épidémie contribuent à la santé de tous. Toutes les personnes qui reçoivent cette brochure ont la responsabilité de remplir le formulaire ci-inclus, dès sa réception.

VACCIN RRO

Vaccin combiné contre la rougeole, la rubéole et les oreillons

MALADIES

La ROUGEOLE cause :

- des rougeurs;
- de la toux;
- de la fièvre;
- une conjonctivite (yeux rouges);
- une atteinte de l'état général.

Les complications possibles sont :

- une otite (5 à 9 % des cas);
- une pneumonie (1 à 5 % des cas);
- des convulsions;
- des dommages permanents au cerveau (1 cas pour 1 000);
- la mort (1 cas pour 3 000).

La RUBÉOLE cause :

- des rougeurs;
- une enflure des ganglions;
- de l'arthrite (surtout chez les femmes).

Les complications possibles sont :

- la fausse couche chez la femme enceinte;
- des malformations chez le bébé dont la mère a fait la rubéole pendant la grossesse.

Les OREILLONS causent :

- de la fièvre;
- un mal de tête;
- une enflure des glandes situées près de la mâchoire.

Les complications possibles sont :

- une méningite (10 à 30 % des cas);
- la surdité;
- une infection des testicules;
- une infection des ovaires.

Au Québec, le seul vaccin contre la rougeole disponible est le vaccin combiné contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO). La personne qui reçoit ce vaccin se protège contre ces trois maladies et leurs complications. Il n'y a pas de risque à recevoir ce vaccin à nouveau si l'on est déjà protégé contre ces trois maladies.

Le vaccin

La vaccination est le meilleur moyen de protection contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et leurs complications. La protection dure toute la vie. Les enfants reçoivent le vaccin RRO combiné avec le vaccin contre la varicelle à l'âge de 12 mois. Puis, une 2^e dose du vaccin RRO leur est donnée à l'âge de 18 mois.

Le vaccin RRO est sécuritaire. La majorité des réactions sont bénignes et de courte durée. Les symptômes ressentis ne sont pas nécessairement causés par le vaccin.

Une femme qui reçoit le vaccin doit éviter de devenir enceinte au cours du mois suivant la vaccination.

Comme pour tout médicament ou produit biologique, une réaction allergique reste possible. Si une réaction allergique grave devait survenir, elle débiterait dans les minutes qui suivent, et la personne qui administre le vaccin peut traiter cette réaction. C'est pourquoi il est recommandé de demeurer sur place au moins 15 minutes après l'administration du vaccin.

RÉACTIONS

Les RÉACTIONS possibles au vaccin sont :

- De la douleur, de la rougeur, un gonflement à l'endroit où l'injection a été faite (1 à 9 %).
- Une fièvre légère (10 à 49 %) et des rougeurs non contagieuses (1 à 9 %) entre la 5^e et la 12^e journée suivant la vaccination.
- Une fièvre élevée (1 à 9 %), des frissons (1 à 9 pour 1 000), des convulsions (1 à 9 pour 10 000).
- De l'irritabilité, de la somnolence, une conjonctivite, de la diarrhée (1 à 9 %).
- Des douleurs aux jointures (1 à 9 % des enfants, 10 à 49 % des adultes).
- Une enflure des ganglions et des glandes situées près de la mâchoire (1 à 9 pour 1 000).
- Une diminution temporaire des cellules sanguines qui aident à la coagulation du sang (1 à 9 pour 100 000).
- Des problèmes neurologiques (moins de 1 pour 1 million).

Ce qu'il faut faire :

- Appliquer une compresse humide froide à l'endroit où l'injection a été faite.
- Prendre un médicament du type acétaminophène ou ibuprofène si la température est de 38,5 °C ou plus.
- Consulter un médecin selon la gravité des symptômes.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT OU DE REFUS À LA VACCINATION

Renseignements relatifs à la personne à vacciner

À remplir par le parent ou le tuteur d'un enfant de moins de 14 ans OU par la personne âgée de 14 ans ou plus

NOM ET PRÉNOM À LA NAISSANCE

M	F
SEXE	

AN	MOIS	JOUR
DATE DE NAISSANCE		

NUMÉRO D'ASSURANCE MALADIE

AN	MOIS
DATE D'EXPIRATION	

ADRESSE

MUNICIPALITÉ PROVINCE

CODE POSTAL N° de téléphone où l'on peut vous joindre le jour

NOM ET PRÉNOM DE LA MÈRE

TÉLÉPHONE : RÉSIDENCE TRAVAIL

NOM ET PRÉNOM DU PÈRE

TÉLÉPHONE : RÉSIDENCE TRAVAIL

NOM ET PRÉNOM DU TUTEUR (S'IL Y A LIEU) :

TÉLÉPHONE : RÉSIDENCE TRAVAIL

INFORMATION SUR LA VACCINATION DE LA PERSONNE

Personne née AVANT 1970

Toute personne née avant 1970 est considérée comme protégée contre la rougeole et NE DOIT PAS remplir les prochaines sections du formulaire.

Personne née DEPUIS 1970

Les personnes nées depuis 1970 doivent vérifier si elles sont adéquatement vaccinées ET en fournir la preuve¹. Dans le cas contraire, elles doivent remplir les autres sections de ce formulaire.

VÉRIFIEZ, tout d'abord, laquelle des trois situations suivantes s'applique à votre cas :

- 1. La personne est née entre 1970 et 1979, a reçu 1 dose de vaccin contre la rougeole le jour de son 1^{er} anniversaire ou après ET peut en fournir la preuve¹.**

Oui
 Non Ne sait pas ou ne peut pas interpréter le carnet

OU

- 2. La personne est née en 1980 ou après et a reçu 2 doses de vaccin, dont la première le jour de son 1^{er} anniversaire ou après ET peut en fournir la preuve¹.**

Oui
 Non Ne sait pas ou ne peut pas interpréter le carnet

OU

- 3. La personne a déjà eu la rougeole ET peut en fournir la preuve¹.**

Oui Non Ne sait pas

Si vous avez répondu OUI à l'une des situations précédentes, la personne est considérée comme protégée et :

- NE DOIT PAS remplir les sections suivantes du formulaire et
- DOIT joindre au formulaire une preuve¹.

Si vous avez répondu NON ou NE SAIT PAS, la personne est considérée comme non protégée contre la rougeole et :

- vous devez remplir et signer les sections suivantes du formulaire.

¹ PREUVE DE VACCINATION VALIDE :

le carnet de vaccination de la personne ou une photocopie du carnet; **ou**, une attestation d'un médecin ou d'une infirmière portant le nom des vaccins et les dates précises (jour, mois et année) de vaccination; **ou**, une attestation d'un médecin qui certifie que la personne a eu la rougeole et qui en précise la date ou à laquelle est jointe une copie du résultat de laboratoire.

ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX DE LA PERSONNE À VACCINER

(À compléter seulement si vous consentez à la vaccination)

- 1. Réaction allergique grave à la suite d'un vaccin, qui a nécessité des soins médicaux d'urgence :**

Oui Non

Si oui, préciser le vaccin : _____

- 2. Histoire d'allergie à un antibiotique appelé néomycine :**

Oui Non Ne sait pas

- 3. Problème du système immunitaire en raison d'une maladie (leucémie, par exemple) ou d'un médicament pris actuellement (chimiothérapie, par exemple) :**

Oui Non

Si oui, préciser : _____

- 4. Injection d'immunoglobuline au cours des dix derniers mois :**

Oui Non

- 5. Présentement enceinte :**

Oui Non Ne sait pas

Si vous avez répondu OUI à l'une de ces questions, une infirmière communiquera avec vous pour évaluer si le vaccin peut être administré à la personne à vacciner.

(voir page suivante)



DÉCISION

La vaccination est proposée aux personnes qui ne sont pas considérées comme protégées contre la rougeole.

Si vous ne pouvez pas fournir de preuve de vaccination ou de rougeole antérieure comme parent ou tuteur d'un enfant de moins de 14 ans, vous devez prendre la décision relative à la vaccination de votre enfant.

Si vous avez 14 ans ou plus, vous pouvez consentir vous-même à recevoir des soins de santé, y compris la vaccination.

Après avoir lu les renseignements sur le vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO), vous pouvez consentir ou refuser la vaccination en cochant la case appropriée. Vous devez ensuite apposer votre signature attestant que vous consentez ou que vous refusez.

Si vous consentez à la vaccination, vous devez remplir la section ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX DE LA PERSONNE À VACCINER.

CONSENTEMENT OU REFUS À LA VACCINATION

JE CONSENS à la vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons

JE REFUSE la vaccination contre la rougeole et je comprends que selon l'évolution de l'écllosion de rougeole à l'école et afin de protéger la santé des enfants ainsi que celle de leur entourage, une personne non vaccinée pourrait se voir retirée de l'école jusqu'à la fin de l'écllosion.

X

SIGNATURE DU PARENT, DU TUTEUR OU DE LA PERSONNE DE 14 ANS OU PLUS

DATE (ANNÉE / MOIS / JOUR)

À L'USAGE DU CSSS

Réservé à l'administration

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CENTRE DE VACCINATION

RSS _____ CSSS _____

NOM DE L'ÉCOLE _____

GRUPE CIBLÉ :

Élèves Autre

POUR LES ÉLÈVES, COCHER LE NIVEAU SCOLAIRE :

Maternelle Primaire Secondaire Autre

Informations relatives à la vaccination

PREMIÈRE DOSE

Vaccination indiquée Vaccination contre-indiquée

PRÉCISER LA CONTRE-INDICATION _____

LIEU DE VACCINATION :

École CSSS Autre

NOM DU VACCIN :

M-M-R II Autre,
nom du vaccin : _____

VOIE D'ADMINISTRATION :

S.-C. Dose administrée :
le contenu du format unidose

NUMÉRO DE LOT _____

SITE D'ADMINISTRATION :

Bras droit Bras gauche

DATE (ANNÉE / MOIS / JOUR) _____

NOTES _____

SIGNATURE DE L'INFIRMIÈRE _____

HEURE _____

Validation du formulaire

NOMBRE DE DOSES DE VACCIN À ADMINISTRER :

Aucune dose 1 dose 2 doses

SI AUCUNE DOSE :

Preuve de vaccination adéquate Attestation maladie
 Sérologie positive Refus de la vaccination

FORMULAIRE VALIDÉ PAR :

SIGNATURE DE L'INFIRMIÈRE _____

DEUXIÈME DOSE (s'il y a lieu)

Vaccination indiquée Vaccination contre-indiquée

PRÉCISER LA CONTRE-INDICATION _____

LIEU DE VACCINATION :

École CSSS Autre

NOM DU VACCIN :

M-M-R II Autre,
nom du vaccin : _____

VOIE D'ADMINISTRATION :

S.-C. Dose administrée :
le contenu du format unidose

NUMÉRO DE LOT _____

SITE D'ADMINISTRATION :

Bras droit Bras gauche

DATE (ANNÉE / MOIS / JOUR) _____

NOTES _____

SIGNATURE DE L'INFIRMIÈRE _____

HEURE _____